

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Bruno GUYARD, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Madame Anne BOQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, M. Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Madame Marie COSTA, Madame Vanessa CHABOURINE,

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	25	17

Absents excusés : M. Hervé LHOMME à M. Gérard HUET, Mme Mariline BOUCLET à M. Frédéric MURA, M. Jean-Philippe LECOINTE à Mme Magali BLANLUET,

Absents excusés : M. Fabrice PELLETIER, Mme Aurore YANG, M. Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Mme Aline MERIAU, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Anab LEFFRAY.

Date de la convocation

27 février 2026

Date d'affichage

27 février 2026

A été nommée secrétaire : Mme Marie COSTA

Objet de la délibération

**2 – Aménagement de l'espace
et urbanisme**

**2.1.6 – Aménagement réseaux
énergie**

**2026-020- Avis sur l'enquête
publique sur le projet de
centrale agrivoltaïque à
Traînou.**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

12/03/2026

La Préfecture du Loiret a transmis à la Commune de FAY-AUX-LOGES le dossier sur le projet de création d'une centrale agrivoltaïque sur le territoire de la commune de Traînou et de Vennecy porté par Traînou Energies. Au regard des incidences environnementales, les collectivités territoriales limitrophes sont consultées pour donner leur avis sur ce projet.

Situé sur les communes de Traînou et Vennecy (Loiret), elle s'étendra sur une surface clôturée de 15,25 ha, avec une puissance installée de 12,9 MWc et une production annuelle estimée à 15 900 MWh. La zone d'implantation comprend des parcelles agricoles en jachère et une zone naturelle. Le projet inclut des mesures pour préserver l'environnement et intégrer une activité agricole durable.

Objectifs agricoles : Le projet agrivoltaïque prévoit la mise en place d'un élevage ovin avec un cheptel de 400 brebis, dont 100 de race Berrichon de l'Indre pour la sauvegarde de l'espèce. Les brebis pâtureront toute l'année sur le site, divisé en 5 parcelles équipées d'abreuvoirs et d'une bergerie. Les panneaux photovoltaïques offriront des avantages pour l'élevage, tels que la protection contre les intempéries et une meilleure conservation de la ressource fourragère.

Caractéristiques techniques : La centrale sera composée de 21 100 modules photovoltaïques monocristallins, montés sur des structures fixes orientées vers le sud. Les panneaux seront installés à une hauteur minimale de 1,2 m pour permettre le pâturage.

Le projet inclut également des pistes internes, une citerne de 60 m³ pour la lutte contre les incendies, des postes de transformation, un poste de livraison, et une clôture grillagée pour sécuriser le site.

Mesures environnementales : Le projet intègre des mesures d'évitement, réduction et compensation pour limiter les impacts sur l'environnement. Parmi celles-ci :

- Évitement des zones humides et des habitats sensibles.
- Gestion écologique des habitats par pâturage tournant.
- Plantation de haies pour réduire l'impact visuel.
- Mise en place de passages pour la faune dans la clôture.
- Respect des réglementations sur les eaux pluviales et la biodiversité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-ÉMET un avis favorable sur le projet de création d'une centrale agrivoltaïque par la société Traînou Energies à Traînou et Vennecy.

La secrétaire de séance
Mme Marie COSTA



Pour copie conforme,
Le Maire,
Frédéric MURA

